

Session ordinaire de novembre  
1877.

Seance du 19 9<sup>me</sup> - 1877.

Le Conseil municipal de la Commune de Cambius, Canton de Lavallée  
Département de la Charente, assis en session ordinaire de ses  
séances, sous la présidence de M. Jant Jant de Lartons, maire, pour  
l'ouverture de la session ordinaire de novembre, en suite de la convocation  
faite par le Maire de la dite commune le quinze de ce mois en  
vertu de l'autorisation de M. le Préfet de la Charente.

Présents :

M. Perot Thamez, Dorcié jeune jeune, Dorcié Martial, Penyer  
Léonard, David Louis, Chiriac jeune, Kange François et Jant  
de Lartons (Maire).

Absents :

M. Forestier Charles, Lalauz jeune, Pimier Pierre, Dubouché  
jeune.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

M. Kange a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire  
qu'il a acceptées.

M. le Président a donné lecture et en a remis au Conseil  
municipal le budget des ressources, des travaux, et des dépenses des  
chemins vicinaux ordinaires. Le Conseil après en avoir fait  
connaissance déclare approuver le budget présenté et préparé par  
l'agent voyer Cantonal.

Deuxième délibération

Sur la proposition de M. le Maire le Conseil municipal a décidé  
d'approuver le paiement de la somme de deux cent cinquante francs,  
savoir les cent cinquante francs à l'institution en mil huit cent  
soixante-huit et demandant à M. le Préfet l'autorisation des  
paiements



## Troisième délibération.

Sur la proposition de M. le Maire le Conseil prie M. le Préfet d'accorder au sieur de Juge sur les parcelles fournies par M. de Lamoignon l'indemnité de chemin n° de Charas au Cléon, ainsi de fournir par M. de Lamoignon l'indemnité de soixante cinq francs par le décret de 1844 et laquelle indemnité a été réglée à l'unanimité par M. le Maire et M. de Lamoignon, alors maire.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Maire David (Chevillon)

M. de Lamoignon

M. de Lamoignon

M. de Lamoignon

M. de Lamoignon

M. de Lamoignon a déclaré ne savoir signer, mais approuve la délibération.